



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro de l'avis
de contravention

6081817047

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention

27/11/2015

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



908386 13303 5424

1/2 1 151
554
AC0010100006081817047

92260 FONTENAY AUX ROSES

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE.

- Prévus par Art. R. 417-10 §II 10°, §I, art. R. 411-25 al. 3 du C. de la route. Art. L. 2213-2 2° du CGCT.
- Réprimée par Art. R. 417-10 §IV du C. de la route.
- arrêté municipal 115/2015 du 29/10/2015

Date / heure : le 21/11/2015 à 15h10

Lieu : CHEMIN DES DUNES
. CALAIS - 62

Identification du véhicule

- . Immatriculation : BQ-
- . Pays : FRANCE
- . Marque : VOLVO

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 00442668
- . Code Service : 62PU130000

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.fr ou appelez le 0811 871 871 (coût d'un appel local).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale.)

Montant de l'amende :

AMENDE FORFAITAIRE	Si vous payez dans les 45 jours à compter du 27/11/2015 : ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).	35 €
---------------------------	---	------

AMENDE MAJOREE	Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 27/11/2015 : Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.	75 €
-----------------------	---	------

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'officier du ministère public près le
Tribunal de Police de Calais
CS 39000

35094 RENNES CEDEX 9

Le site www.antai.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



V14.01.08.03.01 6081817047 BQ-402-AR ACFR FRFR

33360818170471 31 FSM-T61-554